

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Premier Ministère

Visa : D.G.L.T.E.J.O

001024

Arrêté n° ...../P.M/ fixant le Seuil de compétence de la structure de passation des marchés publics pour le Port de Tanit

Le Premier Ministre ;

- ❖ **Vu** la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ **Vu** la loi n° 2010 – 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 2017-126 du 02 novembre 2017, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 2020 – 122 du 06 octobre 2020, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2017 – 126 du 02 novembre 2017, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n° 2010 – 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ **Vu** le décret n° 153– 2020 du 06 août 2020, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ **Vu** l'Arrêté n° 000029/PM du 17 janvier 2020 fixant le seuil de compétence de la structure de passation des marchés publics pour le Port de Tanit ;
- ❖ **Vu** la lettre n° 000635 du 04 novembre 2020 du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime.

## Arrête :

**Article Premier :** Pour le Port de Tanit, le montant à partir duquel la dépense publique devient de la compétence de la commission de passation des marchés publics, est fixé à cinq millions (5 000 000 TTC) MRU, toutes taxes comprises

**Article 2 :** Le présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, abroge et remplace l'Arrêté n° 000029/PM du 17 janvier 2020 fixant le seuil de compétence de la structure de passation des marchés publics pour le Port de Tanit.

Fait à Nouakchott, le .....

Mohamed OULD BILAL MESSOUD

24 NOV 2020

**Ampliations:**

- M.S.G.P.R
- P.M.S.G.G
- M.P.E.M
- I.G.E
- C.N.C.M.P
- A.R.M.P
- J.O
- A.N

